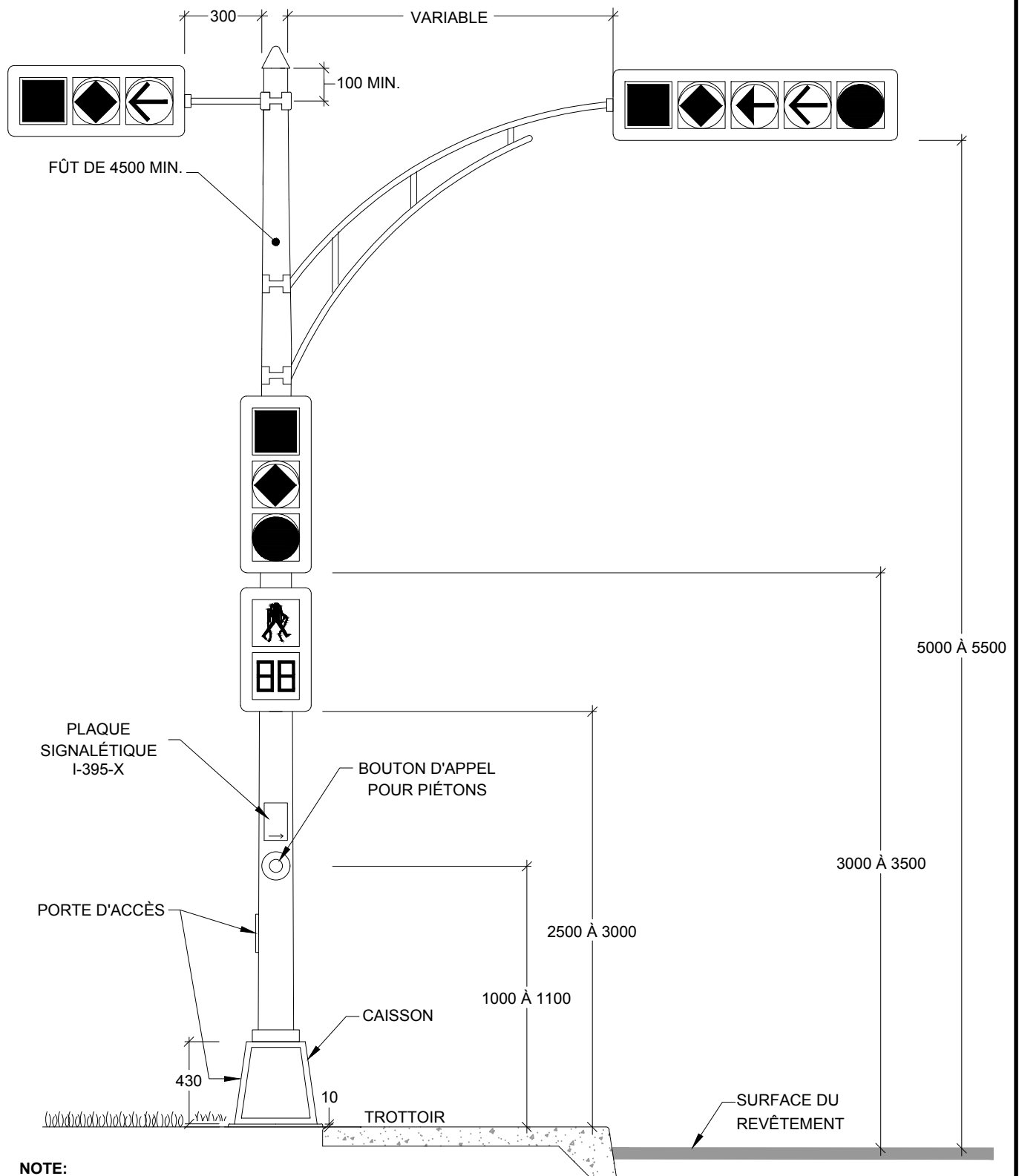




NOTE:

- LE MASSIF DE FONDATION DOIT ÊTRE PARALLÈLE AU TROTTOIR, EN SUIVANT SA COURBURE;
- À PROXIMITÉ DU TROTTOIR, LA HAUTEUR DU MASSIF DE FONDATION NE DOIT EXCÉDER LE TROTTOIR QUE DE 10mm;
- PLAQUE SIGNALÉTIQUE SOUS FORME D'AUTOCOLLANT EST FOURNIE PAR LA VILLE;
- POUR L'ACCESSIBILITÉ AU BOUTON AVEC SIGNAL SONORE, VOIR L'ARTICLE 8.9.5 DU CAHIER "SIGNAUX LUMINEUX" DU TOME V DES NORMES "OUVRAGES ROUTIERS" DU MTMD;
- UNE SURFACE AU SOL, DE 815 X 1370 MM, ENTOURANT LE BOUTON D'APPEL DOIT ÊTRE EXEMPTÉ DE TOUT OBSTACLE ET ACCESSIBLE EN TOUTE SAISON.
- LES COTES ET DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES;